

réserve, assista à Wittemberg et à Leipzig, et contribua à la victoire de Hanau, qui lui valut les insignes de commandeur de la Légion d'honneur (30 novembre 1813). En 1814, il commanda une partie de la jeune garde à Essonne, assista au combat de la Fère-Champenoise, et se battit, avec Moncey, à la barrière de Clichy. Après l'abdication, il fut envoyé, par ordre du général Dupont, ministre de la Guerre, au-devant de Louis XVIII, qui le nomma lieutenant-général (4 juin 1814), chevalier de Saint-Louis et commandant en second d'une compagnie des mousquetaires. Au retour de l'île d'Elbe, l'empereur lui confirma son grade de général de division. Resté sans emploi pendant la seconde Restauration, il fut nommé, après les événements de juillet 1830, inspecteur d'infanterie et de cavalerie, pair de France le 11 octobre 1832, et grand officier de la Légion d'honneur (1837). Mis d'office à la retraite comme général le 3 juin 1848, il était encore dans la 2^e section de l'état-major général, quand l'empereur Napoléon III le nomma sénateur, le 14 novembre 1859; il siégea jusqu'à sa mort dans la majorité dynastique.

LAGRANGE (ADÉLAÏDE-ÉDOUARD LELIÈVRE, MARQUIS DE), député de 1837 à 1848, représentant en 1849 et sénateur du second empire, né à Paris le 16 décembre 1796, mort à Paris le 17 janvier 1876, fit ses études au lycée Napoléon, entra dans les gardes d'honneur en 1813, dans les mousquetaires en 1814, fut nommé capitaine d'état-major en 1815, donna sa démission en 1821, passa dans la diplomatie, fut attaché à l'ambassade de France à Madrid, puis à la légation de Carlsruhe, devint secrétaire d'ambassade à Vienne en 1824, et chargé d'affaires à la Haye (1828). Rendu à la vie privée par la révolution de juillet, il se retira dans ses propriétés à Blaye, s'occupa d'agriculture, d'archéologie et de littérature, traduisit des romans allemands, collabora à plusieurs revues, publia des travaux de numismatique, et prépara une édition des *Mémoires du maréchal duc de la Force*, ouvrage qu'il fit entrer en 1846 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Chevalier de la Légion d'honneur et conseiller général, il se mêla aussi à la politique, et se porta, le 4 novembre 1837, candidat à la députation, dans le 6^e collège de la Gironde (Blaye), qui l'élut avec 108 voix (193 votants, 228 inscrits), et le réélit successivement : le 2 mars 1839, avec 126 voix (204 votants); le 9 juillet 1842, avec 170 voix (226 votants, 282 inscrits), contre 55 à M. Merlet; le 1^{er} août 1846, avec 175 voix (273 votants, 300 inscrits), contre 97 à M. de Caumont. Ministériel intermittent, il prit une certaine part aux discussions de la Chambre, parla en faveur de l'occupation totale de l'Algérie, sur les impôts, sur les attributions des conseils généraux, sur la création d'aumôniers dans les troupes employées hors de France, et reprocha au cabinet son attitude vis-à-vis du prince L.-N. Bonaparte, « qu'il avait grandi de toute la force qu'on avait déployée contre lui ». Il vota pour l'adresse de 1839, pour le recensement, pour l'indemnité Pritchard, contre la dotation au duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, contre la proposition sur les députés fonctionnaires, combattit le cabinet Thiers (du 1^{er} mars), refusa de voter la fétrissure contre les pèlerins de Belgrave-Square, fut rapporteur du budget (1846) et donna son avis sur la propriété littéraire, sur l'expropriation pour cause d'utilité publi-

que, sur l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, sur les douanes, les octrois, contre la fabrication des vins, sur les brevets d'invention, etc. Après la révolution de février, il lutta, dans le conseil général de la Gironde, dont il était membre (1846-1863) en faveur du principe d'autorité, et contribua à l'élection du prince L. Napoléon à la présidence de la République. Élu, le 13 mars 1849, représentant de la Gironde à l'Assemblée législative, le 10^e sur 13, par 68,208 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits), il soutint sans réserve la politique personnelle du prince-président, fit partie de la Commission consultative après le coup d'Etat de décembre, fut nommé sénateur le 26 janvier 1852, puis grand-officier de la Légion d'honneur le 21 juin 1856, et membre du conseil du sceau. M. de Lagrange a publié : *Mémoires authentiques de Jacques Nonpar Caumont, duc de la Force* (1843); *Les Suédois à Prague* (1821) et *La délivrance de Bude* (1824), romans traduits de l'allemand; de la *Noblesse considérée comme une institution impériale* (1857); *Nouvelles lettres de Mme Swetchine* (1875); *Hugues Capet*, chanson de geste; et des brochures de circonstance, *Sur la situation politique du pays* (1842); *Sur les octrois* (1846), etc. Par testament, il a légué à l'Académie de Bordeaux une rente de 600 francs, destinée à donner un prix annuel alternativement à l'auteur du meilleur mémoire sur la langue gasconne, et à l'auteur du meilleur mémoire sur la numismatique du midi de la France.

LAGRANGE (JOSEPH-LOUIS, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Turin (Italie) le 25 janvier 1736, de parents français, originaires de la Touraine et descendants de Descartes, mort à Paris le 10 avril 1813, montra d'abord de grandes dispositions pour les lettres et ne s'adonna que plus tard aux mathématiques. A 17 ans, il fit une critique sérieuse du mémoire de Harley sur la méthode analytique. A 19 ans, professeur à l'école d'artillerie de Turin, il répondit aux questions posées par Euler dans son *Methodus inveniendi*. Comme le demandait le directeur de l'Académie de Berlin, il leur trouva une solution générale, indépendante de toutes considérations géométriques. C'est de là qu'est sortie sa méthode *De maximis et de minimis*, et le principe mécanique de la moindre action qu'il sut si habilement généraliser. Il s'occupait aussi de physique et fit paraître, en 1759, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, qu'il avait contribué à fonder, d'intéressantes recherches sur la propagation du son. Il obtint deux fois des prix de l'Académie des sciences de Paris : en 1764, pour sa *Théorie de la libration de la Lune*; en 1766, pour ses travaux sur les satellites de Jupiter. Il continuait aussi à s'occuper de mécanique pure. En 1772, il montra la généralité du principe des vitesses virtuelles, et fut admis, cette même année, comme associé étranger, à l'Académie des sciences de Paris. Lagrange à cette époque quitta Turin et alla à Berlin remplacer, comme directeur de l'Académie, Euler, appelé à Saint-Petersbourg; il commença à y réunir les matériaux de sa célèbre *Mécanique analytique*. A la mort du grand Frédéric, sollicité par Mirabeau, il quitta la Prusse, voyagea quelque temps, et vint s'installer en France en 1787; l'année suivante, il commença la publication de la *Mécanique analytique*. Étranger aux événements purement politiques de la Révolution, il ne se mêla qu'aux réformes qui en fu-

rent la conséquence, contribua notamment à l'établissement du système métrique et devint administrateur de la Monnaie en 1792. Lorsqu'un décret de la Convention força les étrangers à sortir de France, le comité de salut public, à la demande de Guyton-Morveau, prit un arrêté qui mettait Lagrange en réquisition perpétuelle, afin qu'il pût rester à Paris. Professeur à l'École normale en 1794, puis à l'École polytechnique, alors appelée École centrale des travaux publics, il publia, pour les élèves de cette dernière école, sa *Théorie des fonctions analytiques* (1797) et ses *Leçons sur le calcul des fonctions* (1799). Si beaucoup des idées mathématiques qu'il exposait ainsi n'ont pas prévalu, Lagrange n'en reste pas moins un géomètre profond, habile et élégant. Membre de l'Institut à sa réorganisation (classe des sciences physiques et mathématiques), membre du Bureau des longitudes, il fut nommé membre du Sénat conservateur à sa création, le 4 nivôse an VIII. On lui demandait un jour comment il pouvait voter les terribles conscriptions annuelles : « Cela, répondit-il, ne change pas sensiblement les tables de la mortalité. » Grand-officier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), comte de l'Empire (24 avril 1808), grand-croix de l'ordre de la Réunion (3 avril 1810), Lagrange, dont la santé avait toujours été très délicate, succomba à une fièvre rapide qui lui laissa jusqu'au dernier moment son calme et sa sérénité; son corps fut déposé au Panthéon. Il a publié un grand nombre de travaux mathématiques dont les plus importants ont été cités plus haut. On a en outre de lui : *Essai d'une nouvelle méthode pour résoudre le problème des trois corps* (1772); *Sur différentes questions d'analyse, relatives à la théorie des intégrales particulières* (1779); *Mémoire sur la théorie des variations des éléments des planètes* (1808); *Essai d'arithmétique politique* (1796); *Mémoire sur la théorie générale de la variation des constantes arbitraires dans tous les problèmes de la mécanique* (1809); *Traité de la résolution des équations numériques de tous les degrés*; *Additions à l'algèbre d'Euler*; Lagrange a écrit un grand nombre d'articles dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Berlin*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Paris*, dans la *Connaissance des Temps* et le *Journal de l'École polytechnique*. Il a aussi laissé d'importants manuscrits dont Carnot, alors ministre, fit l'acquisition, en 1815, pour les remettre à l'Académie des sciences de Paris.

LAGRANGE (CHARLES), représentant du peuple en 1848 et 1849, né à Paris le 28 février 1804, mort à la Haye (Hollande) le 22 décembre 1857, servit d'abord dans l'artillerie de marine, s'embarqua à bord de l'*Espérance* en 1821 pour un voyage d'exploration sur les côtes du Brésil, puis passa sur l'escadre de l'amiral Roussin pour une croisière dans la mer des Indes. Ayant protesté, un jour, contre les coups de corde donnés à un homme de sa compagnie, il fut mis aux fers, ramené à Brest pour y être jugé, et condamné seulement par le ministre, M. de Clermont-Tonnerre, qui avait retenu l'affaire, à une simple peine disciplinaire. En 1823, il fit partie d'un « détachement d'élite » embarqué sur le *Jean-Bart* pour la guerre d'Espagne. Il y tira le canon par devoir, cette guerre étant contre ses principes. Il quitta le service en 1829 avec un congé, et entra dans le commerce, où il ne s'enrichit pas,

s'occupant surtout de propagande démocratique. Insurgé de juillet 1830, il resta, sous le gouvernement de Louis-Philippe, un des soldats les plus ardents de l'idée républicaine, et fut, en avril 1834, comme membre de la Société des Droits de l'homme, au premier rang des promoteurs de l'insurrection à Lyon. Traduit, l'année suivante, devant la cour des pairs, il se fit remarquer entre tous par la vivacité de sa défense et la farouche énergie de son attitude. Le président Pasquier lui ayant refusé la parole, Lagrange s'écria : « Je la prends ! Oui, nous protestons devant la parodie de vos réquisitoires comme nous l'avons fait devant la mitraille; nous protestons sans crainte, en hommes fidèles à leurs serments et dont la conduite vous condamne, vous qui en avez tant prêtés et tant trahis ! » Condamné à vingt ans de détention, il recouvra la liberté à l'amnistie de 1839. Le gouvernement l'ayant placé sous la surveillance de la haute police, plus d'une fois il eut maille à partir avec elle pour s'être rendu à Paris; en 1840, il était en prison à Sainte-Pélagie, en compagnie de Lamennais. La révolution de février le trouva parmi les chefs du mouvement, et il joua, dès le début de la lutte, un rôle qui a été diversement raconté. Dans la soirée du 23 février, alors que la chute du ministère Guizot et les promesses de réforme électorale semblaient devoir conjurer la révolution menaçante, un coup de pistolet tiré sur le commandant du poste du ministère des Affaires étrangères, au boulevard des Capucines, provoqua de la part de la troupe une décharge meurtrière sur la foule rassemblée devant l'hôtel; ce fut le signal du soulèvement qui aboutit à la proclamation de la République. Suivant une version longtemps accréditée, ce coup de pistolet aurait été tiré par M. Ch. Lagrange; mais il s'est toujours défendu contre cette imputation. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'empara, le lendemain, avec M. Marchais, de l'hôtel de ville; ce fut entre ses mains que tomba l'acte d'abdication de Louis-Philippe. Il le garda, et il le possédait encore plus tard en exil. Cette conquête de l'hôtel de ville lui avait causé une telle joie que ses amis conçurent pendant trois jours des craintes sérieuses pour sa raison. Nommé, mais pour quelques jours seulement, gouverneur de l'hôtel de ville, il fut élu colonel de la 9^e légion de la garde nationale, puis, aux élections partielles du 4 juin, motivées dans le département de la Seine par diverses options ou démissions, il fut porté sur la liste socialiste, et devint représentant du peuple à l'Assemblée constituante, par 78,682 voix (248,392 votants, 414,317 inscrits). M. Lagrange siégea à la Montagne, et fit don, en juin, « de sa première journée d'ouvrier parlementaire » à la caisse du « banquet démocratique » à 25 centimes qui devait se tenir dans la plaine Saint-Denis, le 14 juillet, et qui comptait, dès le 8 juin, 165,532 souscripteurs. Il ne prit aucune part à l'insurrection de juin, mais il ne cessa de s'élever contre les transportations et de réclamer l'amnistie. Il se prononça particulièrement pour l'abolition de la peine de mort qu'il voulait même étendre à l'armée, et vota avec la fraction la plus avancée du parti démocratique : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, pour l'abolition du remplacement militaire, pour le droit au travail. Il adopta l'ensemble de la Constitution, et opina encore : contre la proposition Râteau, pour l'amnistie, contre l'interdiction des clubs, pour la mise en

accusation du président et de ses ministres, etc. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Seine à l'Assemblée législative, le 3^e sur 28, par 128,087 voix (281,140 votants, 378,043 inscrits), M. Lagrange reprit son siège à l'extrême-gauche, renouvela, chaque fois qu'il en trouva l'occasion, ses protestations contre la répression sans jugement de l'insurrection de juin, vota constamment avec la minorité démocratique, et, arrêté le 2 décembre 1851, fut banni de France par le décret du 9 janvier 1852. Il se réfugia en Belgique où le gouvernement l'interna d'abord à Bruges, puis, au mois d'octobre de la même année, l'expulsa du territoire. Il passa alors en Angleterre et de là en Hollande, où il mourut. On a de lui : *Discours de Lagrange, accusé de Lyon* (prononcé devant la cour des pairs, le 2 juillet 1835); *Discours sur l'annistie* (1849).

LAGRANGE (JOSEPH-BARTHELEMY-FRÉDÉRIC, COMTE DE), représentant en 1849 et député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Dangu (Eure) le 21 juin 1815, mort à Paris le 21 novembre 1883, fils du comte Joseph de Lagrange (*Voy. plus haut*), gendre du prince de Chimay, propriétaire de la vénerie de Saint-Joseph (Gers), fut élu représentant du Gers à l'Assemblée législative, le 8 juillet 1849, en remplacement de M. Lacave-Laplagne, décédé, par 23,703 voix (41,474 votants, 96,572 inscrits), contre 13,897 voix à M. Pégot-Ogier, ancien représentant, 2,286 voix à M. Alem-Rousseau, et 1,512 à M. David, ancien représentant. Il vota avec la majorité et soutint la politique du prince-président. Après le 2 décembre, il fit partie de la commission consultative instituée par Louis-Napoléon. Entièrement rallié à l'Empire, il fut successivement élu, comme candidat officiel, député au Corps législatif dans la 2^e circonscription du Gers; le 29 février 1852, par 20,029 voix (20,942 votants, 31,166 inscrits), contre 462 à M. Jouret, ancien représentant; le 22 juin 1857, par 17,647 voix (20,551 votants, 29,972 inscrits), contre 2,766 à M. Gounon; le 1^{er} juin 1863, par 17,895 voix (21,520 votants, 30,008 inscrits) contre 3,542 à M. de Saint-Gresse; le 24 mai 1869, par 15,919 voix (24,072 votants, 30,613 inscrits), contre 8,011 à M. Alcée Durrieux, avocat à Paris. Officier de la Légion d'honneur du 4 août 1865, membre du comité central du plébiscite en 1870, il fut nommé sénateur par décret impérial du 27 juillet, décret dont les événements empêchèrent la promulgation. Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, et fidèle à ses convictions politiques, il se présenta comme candidat bonapartiste aux élections du 20 février 1876, et il échoua dans l'arrondissement de Lectoure avec 6,424 voix contre 6,465 à l'élu républicain, M. Descamps, et 562 à M. de Galard. Candidat du gouvernement après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, il échoua de nouveau, le 14 octobre 1877, avec 6,486 voix contre 6,580 au député sortant réélu, M. Descamps. M. de Lagrange s'était acquis une notoriété particulière par son écurie de courses et par les victoires de deux de ses chevaux, *Fille de l'air* et *Gladiateur*, au Derby d'Epsom et au Grand-Prix de Paris.

LAGRANGE (PROSPER-AMAURY-LOUIS, BARON DE), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Douai (Nord) le 3 octobre 1788, mort à Douai le 26 mai 1865, entra à l'École polytechnique en 1804, reçut le baptême du feu à Wa-

gram comme lieutenant en second au 8^e régiment d'artillerie, passa dans les batteries du corps de la vieille garde au moment de la campagne de Russie, assista à Vitespk, à la Moskowa, à Krasnoï, au passage de la Bérésina, fit sa retraite sur Wilna à travers mille dangers, se battit à Dresde et à Leipsig en 1813, et, durant la campagne de France, combattit à Montmirail, à Champaubert, à Laon, à Saint-Dizier et à Montereau. Il assista, dans la cour du château de Fontainebleau, aux adieux de l'empereur; il était alors chef d'escadron d'artillerie. La Restauration le nomma directeur de la fonderie de Douai. Quelques années plus tard, il devint lieutenant-colonel à l'artillerie de la garde royale, et fut appelé, en juillet 1830, à défendre la dynastie contre le mouvement populaire. Il se montra plein de prudence et parvint à ne pas engager sa troupe. Sous-directeur de l'artillerie à Douai, puis directeur à Alger et à Lille, il fut admis à la retraite, comme colonel d'artillerie, le 30 juin 1839, et se retira à Douai. Le 29 février 1852, il fut élu député au Corps législatif dans la 4^e circonscription du Nord, par 19,858 voix (20,003 votants, 28,162 inscrits), avec l'appui du gouvernement. Quelques mois plus tard, le 11 août, il fut nommé conseiller municipal de Douai. Député de la majorité, il ne se représenta pas aux élections de 1857. Officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis.

LAGRANGE (ALEXIS-AIMÉ-CHARLES-LOUIS, BARON DE), représentant en 1871, député de 1877 à 1881, né à Douai (Nord) le 4 avril 1825, entra en 1844 à l'École polytechnique, en sortit dans l'artillerie de marine, donna sa démission en 1847 pour se consacrer à l'exploitation de ses propriétés, et devint quelque temps après membre du conseil d'administration des mines d'Anzin. Élu, le 8 février 1871, représentant du Nord à l'Assemblée nationale, le 13^e sur 23, par 205,474 voix (262,927 votants, 326,440 inscrits), il prit place à l'extrême droite, fit partie de la réunion Colbert et du cercle des Réservés et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallou, contre les lois constitutionnelles. Il échoua aux élections du 20 février 1876, mais il fut réélu député, aux élections du 14 octobre 1877, qui suivirent la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, dans la 1^{re} circonscription d'Hazebrouck, par 9,229 voix (13,129 votants, 14,885 inscrits), contre 3,635 voix à M. Victor de Swarte, candidat républicain. Il reprit sa place à la droite légitimiste et combattit de ses votes les ministères républicains qui se succédèrent au pouvoir; mais, ayant échoué aux élections générales du 21 août 1881, dans la même circonscription, avec 6,139 voix contre 6,632 à M. Outters, républicain, il ne se représenta plus.

LAGRANGE (ANNE-VICTOR-ÉTIENNE), député de 1881 à 1889, né à Dijon (Côte-d'Or) le 3 janvier 1845, ouvrier typographe à l'imprimerie du *Progrès de la Côte-d'Or*, devint gérant de ce journal, encourut de ce chef plusieurs condamnations, se fixa à Lyon après la guerre de 1870-1871, devint rédacteur à la *République républicaine*, au *Censeur*, au *Progrès de Lyon*, à

la *Tribune des travailleurs*, et fut nommé inspecteur des cimetières. Il se mêla activement à la politique des comités radicaux du Rhône, devint membre du conseil municipal de Lyon, puis se rallia à l'opportunisme, et se porta candidat, le 4 décembre 1881, dans la 3^e circonscription de Lyon, en remplacement de M. Bonnet-Duverdier, qui avait opté pour la 2^e circonscription de la même ville. Après avoir obtenu, au premier tour de scrutin, 3,566 voix, il fut élu au scrutin de ballottage, le 18 décembre, par 4,674 voix (3,789 votants, 14,628 inscrits), contre 4,061 voix à M. Alphonse Humbert, radical-intransigeant. M. Lagrange s'inscrivit au nouveau groupe de la gauche radicale, avec lequel il opina le plus souvent en faveur du gouvernement. Porté sur la liste républicaine opportuniste du Rhône aux élections d'octobre 1885, M. Lagrange fut élu au second tour, le 18 octobre, le 7^e sur 11, par 86,653 voix (136,430 votants, 148,887 inscrits). Il reprit sa place à la gauche radicale, soutint les divers ministères de la législature, vota pour l'expulsion des princes, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LAGRENÉ (MARIE-MELCHIOR-JOSEPH-THÉODORE DE), pair de France, représentant en 1849, né à Amiens (Somme) le 14 mars 1800, mort à Paris le 26 avril 1862, issu d'une ancienne famille de Picardie, et « fils de Pierre-Melchior Lagrené, propriétaire, et de Louise-Françoise-Joseph Defranqueville, ses père et mère, » fit ses classes à Paris et entra de bonne heure dans la diplomatie. Après avoir été attaché quelque temps (1822) au ministère des Affaires étrangères sous Mathieu de Montmorency, il accompagna cet homme d'Etat au Congrès de Vérone, et fut l'année suivante envoyé auprès de M. de La Ferronnays, ambassadeur de France en Russie. Il remplit des fonctions analogues à l'ambassade de Constantinople (1825), et fut nommé, en 1826, troisième secrétaire d'ambassade à Madrid, puis, en mai 1828, deuxième secrétaire en Russie : il fut provisoirement chargé, comme tel, des affaires de l'ambassade, pendant que notre ambassadeur, le duc de Mortemart, suivait l'empereur Nicolas dans sa campagne contre la Turquie. M. de Lagrené resta en fonctions sous le gouvernement de Louis-Philippe, et fut élevé (1831) au grade de premier secrétaire d'ambassade. Chargé d'affaires pendant le long intérim qui s'écoula entre le départ du maréchal Mortier et l'arrivée du maréchal Maison, il eut à s'occuper de plusieurs questions graves, soulevées par les événements de Pologne et de Turquie, etc. En 1834, il épousa Mlle Doubensky, demoiselle d'honneur de la grande-duchesse Marie; puis il fut désigné pour se rendre à Darmstadt, et peu de temps après en Grèce (décembre 1835) comme ministre résident, titre qu'il échangea plus tard contre celui de ministre plénipotentiaire. De 1836 à 1843, M. de Lagrené resta à Athènes; mais sa mission la plus en vue fut celle qu'il accepta de remplir en Chine (1843), à la suite de graves événements dont l'Empire du milieu venait d'être le théâtre : il s'agissait de conclure un traité de commerce et de navigation qui nous assurât directement les mêmes avantages politiques et commerciaux que ceux que l'Angleterre et les

Etats-Unis avaient stipulés pour eux-mêmes, et en même temps de chercher à procurer à la France, sur un des points de l'extrême Orient, la possession d'une île qui pût servir à la fois d'établissement militaire pour sa marine et d'entrepôt pour son commerce. M. de Lagrené qui s'était embarqué à Brest, le 12 décembre 1843, avec sa famille et le personnel de sa mission, choisit Macao pour siège des négociations qu'il entama dès son arrivée (13 août 1844). Le 24 octobre suivant, il signa avec le commissaire chinois Ki-in, à bord de l'*Archimède*, le traité de Whampoa, qui fut ratifié à Tai-Pen-Yu, près de Canton, le 25 août 1845. M. de Lagrené avait obtenu, en outre, deux édits autorisant les Chinois à pratiquer la religion chrétienne, à construire des églises, etc. Enfin une convention, grâce à ses efforts, intervint avec les principaux habitants de Bassilan, une des îles de l'archipel Soulou; ceux-ci s'engageaient à reconnaître la souveraineté de la France; d'autre part, le rajah de Soulou abandonnait pour cent ans ses droits sur Bassilan, moyennant une somme déterminée. Mais le gouvernement français renouça à prendre possession de cette île, sur laquelle l'Espagne avait des prétentions. Une longue et minutieuse exploration de Java suivit la campagne de Soulou. Le 7 janvier 1846, M. de Lagrené quitta la Chine et revint par l'Égypte à Marseille, où il débarqua à la fin de mai. Elevé à la pairie par une ordonnance du 21 juillet, il soutint de ses votes le gouvernement de Louis-Philippe et prit une part active à la discussion sur la Banque de France, à propos de la prolongation de son privilège : on remarqua les considérations qu'il développa sur le mécanisme des établissements de crédit et les phénomènes de la circulation. La révolution de février 1848 avait rendu M. de Lagrené à la vie privée. Mais il fut élu, le 13 mai 1849, le 9^e sur 12, par 74,396 voix (106,444 votants, 169,321 inscrits), représentant de la Somme à l'Assemblée législative. Il siégea à droite, vota constamment avec la majorité conservatrice : pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, etc.; fit partie de la commission du budget, présida en 1850 la commission des fonds secrets, et présenta plusieurs rapports sur des traités de commerce ou des conventions postales. Il ne soutint pas, dans les derniers temps de la législature, la politique particulière de l'Élysée, et quitta définitivement les affaires au lendemain du coup d'Etat. Il fut, depuis, un des administrateurs du chemin de fer du Nord.

LAGREVOL (JEAN-BAPTISTE), député en 1791, né et mort à une date inconnue, homme de loi avant la Révolution, puis juge au tribunal d'Yssingaux, fut élu, le 27 août 1791, député de la Haute-Loire à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 7, par 167 voix sur 296 votants. Il prit part aux discussions importantes de cette assemblée, parla sur les dangers publics et les risques que couraient les patriotes à propos des troubles de Caen, demanda communication de la correspondance de de Lessart, donna son opinion sur la manière de mettre sous séquestre les biens des émigrés, vota la mise en accusation du maire de Mende après les troubles de la Lozère, déclara que si l'Assemblée ne se trouvait pas en sûreté à Paris, elle devait se transporter ailleurs et y continuer ses délibérations, et demanda la suppression du costume ecclésiastique. Élu secrétaire au commencement de l'année 1792, il réclama une représ-

sion énergique pour les crimes d'embauchage, indiqua le moyen de constater l'état civil, parla en faveur des administrateurs des Bouches-du-Rhône, réclama des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des députés, et fit rendre un décret en vertu duquel le bulletin de l'Assemblée devait être expédié à tous les départements. A la fin de la session (septembre 1792), il fut envoyé en mission dans la Haute-Loire et dans Rhône-et-Loire pour hâter la fabrication des armes et du papier des assignats; il disparut ensuite de la scène politique.

LAGREVOL (PIERRE-MARIE-ALEXANDRE DE), représentant du peuple en 1848, né à Yssingaux (Haute-Loire) le 16 novembre 1820, petit-neveu du précédent, étudia le droit à Paris, fut lauréat de la faculté en 1843, et alla s'établir comme avocat à Yssingaux, où il ne cachait pas ses opinions libérales. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée constituante, le 8^e et dernier, par 21,359 voix (54,302 votants, 72,701 inscrits), il fut secrétaire du bureau provisoire de l'Assemblée, siégea parmi les républicains modérés, fit partie du comité de législation, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs, et pour l'expédition de Rome. Il ne fut pas réélu à la Législative, mais, le 10 mars 1850, le département de la Haute-Loire étant appelé à élire un représentant en remplacement de M. Jules Maigüe, condamné pour l'affaire du 13 juin 1849, M. de Lagrevol posa sa candidature: il échoua avec 21,305 voix contre 27,726 à l'élu M. François Maigüe, frère de l'ex-représentant. Il entra alors dans la magistrature et devint successivement substitut à Bourg (21 novembre 1850), substitut à Lyon (17 mars 1852), procureur impérial à Lyon (31 mars 1856), avocat général à Nîmes (31 décembre 1860), conseiller à la cour (24 octobre 1863), et chevalier de la Légion d'honneur le 24 août 1869. Le 24 mai 1869, il avait échoué au Corps législatif, dans la 1^{re} circonscription de la Haute-Loire, avec 1,883 voix contre 21,200 au candidat officiel, élu, M. de Latour-Maubourg, et 6,603 à M. Robert. Nommé président du tribunal le 22 octobre 1875, il se présenta encore dans l'arrondissement d'Yssingaux, le 14 octobre 1877, après la dissolution de la Chambre par le cabinet du 16 mai, comme candidat du gouvernement, mais il échoua avec 7,301 voix contre 10,050 à l'élu, M. Malartre. M. de Lagrevol a été nommé conseiller à la cour de cassation le 2 avril 1878.

LA GUÉRONNIÈRE. — Voy. GUÉRONNIÈRE.

LAGUERRE (JEAN-HENRI-GEORGES), député de 1883 à 1889, né à Paris le 24 juin 1858, fils d'un maître-clerc de M^e Dufour notaire à Paris et ancien député, parent, par sa mère, née Amic, de M. Thiers (Voy. ce nom), fit ses classes au lycée Condorcet à Paris, et se destina d'abord à l'école militaire de Saint-Cyr; puis il se tourna vers l'étude du droit, avec l'idée arrêtée d'entrer de bonne heure dans la politique militante, et, reçu avocat, s'inscrivit au barreau de Paris en 1879. La même année, il fut un des organisateurs du service du bout de l'an célébré en grande pompe à Notre-Dame le jour anniversaire de la mort de l'ancien président de la

République. Il fit partie de la conférence Molé, dont il devint le président, manifesta bientôt des opinions radicales en désaccord avec celles de sa famille, et fut présenté à M. Clémenceau qui lui confia la rédaction de la chronique judiciaire à la *Justice*. En même temps, M. Georges Laguerre acquérait une célébrité précoce en se faisant avec talent le défenseur ordinaire des accusés dans divers procès socialistes ou anarchistes, notamment dans ceux de Lyon, de Saint-Etienne et de Montceau-les-Mines (octobre 1882). Il plaida également, en juin 1883, pour Mlle Louise Michel, dans l'affaire de la manifestation des ouvriers sans travail, et plus tard, contre l'abbé Roussel. Sa notoriété croissante lui fit confier aussi plusieurs causes criminelles célèbres, celles de Campi, de Pel l'horloger de Montreuil, etc. Il venait de plaider récemment pour quelques accusés grévistes de Montceau-les-Mines, quand la nomination de M. Alfred Naquet comme séateur de Vaucluse lui permit de se présenter pour le remplacer comme député dans l'arrondissement d'Apt; il fut élu, le 30 septembre 1883, sur un programme radical, par 4,735 voix (8,337 votants, 16,622 inscrits), contre 3,502 au candidat opportuniste, M. Delpech, soutenu par M. Naquet. Il s'assit à la Chambre sur les bancs de l'extrême-gauche, suivit d'abord les inspirations de M. Clémenceau, collabora quelque temps au *Matin*, et prit une part active aux débats parlementaires; en juillet 1884, il interpella le gouvernement sur la mort d'un journaliste d'Ajaccio, mort attribuée aux violences exercées par les ordres du préfet de la Corse; réclama, sans succès, la revision, au Congrès qui allait s'ouvrir à Versailles, de l'art. 8 de la Constitution; demanda au Congrès (août) la suppression du Sénat (repoussée à la majorité de 479 voix); interpella le gouvernement (novembre) sur la nomination d'un inspecteur général des services administratifs, et se fit le champion de l'amnistie générale, de l'impôt sur le revenu, etc. Inscrit, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine radicale de Vaucluse, il fut réélu député, le 4^e et dernier, par 33,202 voix (62,052 votants, 77,730 inscrits); il reprit sa place à l'extrême-gauche, et lorsque M. Clémenceau décida (15 janvier 1886) que l'extrême-gauche formerait un groupe ouvert, il se rangea, avec MM. Rochefort et Michelin, du côté de l'intransigeance. Il vota contre l'expulsion des princes, et dévoué, à partir de 1887, à la politique du général Boulanger, signa l'interpellation du 11 juillet 1887, sur les « menées cléricales et ultramontaines », interpellation destinée à ébranler le cabinet Rouvier, déjà embarrassé des manifestations boulangistes, et notamment de celle qui avait eu lieu, trois jours auparavant, à la gare de Lyon. Dès le mois précédent, M. Laguerre avait pris la direction du journal *la Presse*, organe quasi officiel du « Comité national ». Il apporta au parti qui se formait sa verve incisive, une activité toujours en éveil, et un réel talent de parole, appuya (20 mars 1888) l'interpellation de M. Paul de Cassagnac sur la mise en non-activité du général par retrait d'emploi, et représenta ce dernier comme une victime des persécutions des opportunistes; demanda (30 mars) la mise à l'ordre du jour d'une proposition de revision de M. Michelin, et, lors de la candidature du général Boulanger dans le Nord (avril), mena dans ce département la plus active campagne en sa faveur. Membre du comité directeur de la Ligue des patriotes, il se plaignit à la tribune (2 mars 1889), au garde des sceaux, de n'être pas poursuivi avec le prési-

dent et le secrétaire de la Ligue, et se défendit avec éciat (11 mars) lors de la demande en autorisation de poursuites déposée (11 mars) contre MM. Laisant, Laguerre et Turquet, comme membres de la Ligue, et votée (le 14), sur le rapport de M. Arène, par 354 voix contre 227. Le tribunal correctionnel le condamna, comme ses collègues, à 100 francs d'amende. A la fin de la session, M. Laguerre s'est prononcé : contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1839), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

LAQUETTE-MORNAY (JULS-FRÉDÉRIC-AUGUSTE-AMÉDÉE, BARON), représentant aux Cent-Jours, député de 1827 à 1834, né à Sonthonnax (Ain) le 1^{er} mars 1780, mort à Volognat (Ain) le 19 mai 1845, entra à l'Ecole polytechnique en 1799, devint lieutenant d'artillerie en 1801, fut envoyé au camp de Boulogne, puis, attaché à la grande armée, et fit la campagne de 1805, où il se distingua à Ulm et à Austerlitz. Il passa ensuite dans la garde impériale avec son grade, et se battit à Iéna, à Eylau et à Friedland, où il fut décoré de la Légion d'honneur. Envoyé en Espagne en 1808, rappelé à l'armée du Danube en 1809, il eut un bras emporté à Wagram, reçut la croix d'officier de la Légion d'honneur, et, mis en non-activité pour cause de blessure, fut créé baron de l'Empire le 5 août 1812. Elu, le 13 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Nantua, avec 58 voix (62 votants, 100 inscrits), il se retira ensuite à Sonthonnax, où il fit de l'opposition au gouvernement de Louis XVIII. Candidat libéral dans le 3^e arrondissement électoral de l'Ain (Bellay), le 13 novembre 1822, il échoua avec 43 voix, contre 93 à l'élu, M. Compagnon de la Servette; il fut plus heureux dans le même arrondissement, le 17 novembre 1827, et fut élu député par 54 voix (99 votants, 125 inscrits), contre 43 à M. de Villeneuve. Il vota constamment avec le groupe que dirigeaient Odilon Barrot et Dupont de l'Eure, prit énergiquement et à plus d'une reprise la défense de ses anciens compagnons d'armes et des légionnaires de l'Empire, et signa l'Adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, après la dissolution de la Chambre par le cabinet Polignac, avec 71 voix (109 votants, 121 inscrits), contre 38 voix à M. Boissieu de Turet, il contribua à l'établissement de la monarchie de juillet, et fut réélu, le 5 juillet 1831, dans le 5^e collège de l'Ain (Nantua), par 84 voix (125 votants, 151 inscrits), contre 41 à M. Félix Girod. Il demanda la suppression des droits sur le sel, des taxes d'entrée sur les fers et les houilles, et l'abolition de la loterie. Aucune de ses propositions n'ayant été votée, mécontent de la marche du gouvernement, il donna sa démission de député, et fut remplacé le 8 juin 1833, par M. F. Girod. De retour à Sonthonnax, il s'y occupa d'agriculture et de dessèchements dans les Dombes. Conseiller général de l'Ain.

LA GUICHE (LOUIS-HENRI-CASIMIR, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 4 décembre 1777, mort à Paris le 16 mai 1843, d'une ancienne famille noble du Charolais, comptait parmi ses ancêtres Philibert de La Guiche, qui, capitaine de la ville de Mâcon en 1572, refusa d'exécuter les ordres donnés contre les protestants à la Saint-Barthélemy. Louis-Henri-Casimir fut nommé chef de bataillon dans la garde natio-

nale de Paris à la première Restauration (1814), puis sous-lieutenant (grade de lieutenant-colonel) des gendarmes de la garde royale, et inspecteur-général des gardes nationales de Saône-et-Loire. La seconde Restauration le fit entrer (17 août 1815) à la Chambre des pairs; il vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. Président du collège électoral de département de Saône-et-Loire en 1820, 1824, 1827 et 1830, conseiller général du même département de 1822 à 1833, chevalier de Saint-Louis (1815), de la Légion d'honneur (1823), officier de l'ordre (1825), il prêta serment au gouvernement de juillet et siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

LA GUICHE (PHILIBERT-BERNARD, MARQUIS DE), député de 1846 à 1848, et représentant en 1871, né à Gucy-le-Châtel (Seine-et-Marne) le 30 août 1815, fils du précédent et de dame Amélie-Françoise-Louise de Cléron d'Aussouville, entra à l'Ecole polytechnique, devint capitaine d'état-major, puis se retira dans ses propriétés à Saint-Bonnet-de-Joux. Conseiller général de la Guiche (1845-1848), il fut élu, aux élections générales du 1^{er} août 1846, député du 6^e collège de Saône-et-Loire (Charolles), par 242 voix (481 votants, 650 inscrits), contre 239 au député sortant, M. Augustin Lacroix. Il siégea dans l'opposition légitimiste, et, aux élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, se présenta sur la liste monarchique de Saône-et-Loire, où il échoua avec 23,532 voix sur 109,200 votants. Conseiller général de Saint-Bonnet-de-Joux (1852 à 1856), il se représenta encore, le 1^{er} juin 1863, comme candidat légitimiste au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de Saône-et-Loire, et n'obtint que 3,272 voix contre 16,322 à l'élu officiel M. de Chizeuil, et 1,189 à M. Pézerat; il ne fut pas plus heureux aux élections du 24 mai 1869, avec 3,222 voix contre 15,041 à l'élu officiel, M. Huet, 3,397 à M. Demôle, et 1,326 à M. Bouthier de Latour. Il reentra au parlement le 8 février 1871, élu représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 10^e sur 12, par 65,783 voix; il siégea à la droite légitimiste, fit partie du cercle Colbert et de la réunion des Réservoirs, et vota pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le 24 mai, pour la démission de Thiers, pour la prorogation des pouvoirs du Maréchal, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Barthe, contre le retour à Paris, contre la dissolution, contre la proposition du centre gauche, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Sa candidature au Sénat échoua, le 30 janvier 1876, dans le département de Saône-et-Loire, avec 292 voix sur 697 votants; candidat à la députation, le 20 février suivant, dans la 1^{re} circonscription de Charolles, il n'obtint encore que 5,295 voix contre 8,284 à l'élu, M. Bouthier de Rochefort, républicain. M. de La Guiche ne s'est pas représenté depuis.

LAGUIRE (JOSEPH), député en 1791, membre de la Convention, né à Manciet (Gers) le 10 juillet 1755, mort à Eauze (Gers) le 12 août 1827, était, au moment de la Révolution, homme de loi à Manciet. Il devint juge de paix du canton de Nogaro (Gers), et fut élu, le 5 septembre 1791, député du Gers à l'Assemblée législative, le 6^e sur 9, par 183 voix (362 votants). Laguire appartient à la majorité. Réélu, le 5 septembre 1792, par le même département, député à la Convention, le 6^e sur 9, avec 266 voix (450

votants), il répondit dans le procès du roi, au 3^e appel nominal : « Je vote pour la mort. Nous devons aux rois une grande leçon, aux peuples un grand exemple. » On perd sa trace après la session conventionnelle.

LAHARY (JACQUES-THOMAS, CHEVALIER), député au Conseil des Anciens et membre du Tribunal, né à Capbreton (Landes) le 28 décembre 1752, mort à Paris le 13 mai 1817, était en 1789 avocat à Bordeaux. Electeur de cette ville, partisan de la Révolution, « citoyen bonnête, dit une biographie manuscrite, et instruit passablement, » il fut élu secrétaire général du district de Bordeaux (31 juillet 1790), puis nommé secrétaire général du sceau de l'Etat et de la justice par Louis XVI au commencement de 1792; mais il donna sa démission le 1^{er} août suivant. Procureur de la commune de Bayonne la même année, il fut incarcéré comme suspect sur l'ordre du représentant en mission, Monestier (du Puy-de-Dôme), en 1793. Mis en liberté, il passa agent national du district de Dax, fut de nouveau emprisonné comme suspect et ne recouvra sa liberté qu'à la chute de Robespierre. Resté quelque temps sans emploi, il devint commissaire du Directoire exécutif près l'administration centrale de la Gironde en l'an VI, et, le 27 germinal an VII, fut élu député de ce département au Conseil des Anciens, au 2^e tour de scrutin, par 244 voix sur 452 votants. A ce propos, il écrivit au président de l'Assemblée électorale de la Gironde : « Il me serait difficile d'exprimer ici toute l'étendue de la reconnaissance dont je suis pénétré pour l'insigne faveur dont l'assemblée électorale vient de m'honorer en me plaçant au rang de législateur. » Il coopéra au 18 brumaire comme partisan du général Bonaparte, refusa, quelques jours après, une mission dans la 6^e division militaire, et fut nommé membre du Tribunal, à la création, le 4 nivôse an VIII. Il y joua un rôle assez important, discuta le projet de loi sur la cour de Cassation (an IX), y fit introduire quelques modifications, et fut chargé, en l'an X, du rapport sur les titres du code civil, relatifs aux droits paternels, aux hypothèques et aux expropriations. Membre de la Légion d'honneur (le 25 prairial an XII), il fut créé chevalier de l'Empire, le 3 juin 1808. Après la suppression du Tribunal (1807), il entra au Corps législatif en 1810; il y siégea jusqu'à la chute de l'Empire.

LA HITTE (DE). — Voy. HITTE.

LAHURE (LOUIS-JOSEPH, BARON), député au Corps législatif en l'an X et en 1809, né à Mons (Belgique) le 29 décembre 1767, mort au château de Wavrechain (Nord) le 25 octobre 1853, « fils de Nicolas Lahure et de Marie-Thérèse du Buisson, » achevait ses études à Louvain quand éclata la révolution de Belgique; il y prit part contre l'Autriche, puis, après la dissolution de l'armée, passa en France, fut nommé capitaine dans la légion belge, et fit la campagne de 1792 contre les alliés, sous les ordres de Lücker et de Dumouriez. Chef de bataillon (9 janvier 1793), il assista à Nerwinde et à Hond-schoote, où il se distingua en s'emparant d'une batterie ennemie. Commandant du 3^e bataillon de tirailleurs belges, il prit part à la conquête de la Hollande en 1795, franchit le Wahal, et entra à Utrecht et à Amsterdam; il dirigea la prise de la flotte hollandaise emprisonnée dans les glaces du Zuyderzée : à la tête d'un escadron de husards, portant des tirailleurs en

croupe, il parvint à aborder et à occuper de vive force 14 vaisseaux. Nommé chef de la 15^e demi-brigade d'infanterie légère (18 nivôse an III), il fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse, fit la campagne d'Allemagne en l'an V, et se rendit à l'armée d'Italie avec la division Bernadotte. Il se distingua au passage du Tagliamento et à Gradisca. Après la paix de Campo-Formio, il fut envoyé à Rome avec Berthier en 1798, pour venger l'assassinat du général Duphot, assista au combat de Civita-Castellana, où il contribua si bien à la défaite de Mack et de l'armée napolitaine que le Directoire lui décerna un sabre d'honneur; puis il entra à Naples (23 janvier 1799). Rappelé en Lombardie au moment de la campagne contre le baron de Kray, et nommé général de brigade, il fut blessé à la Trebbia (19 juin 1799) et envoyé à Plaisance, où il tomba entre les mains des Russes de Souwarow. La gravité de sa blessure mit fin à sa carrière militaire. Choisi par le Sénat conservateur, le 6 germinal an X, comme député du département de Jemmapes au Corps législatif, membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), commandeur de l'ordre (25 prairial), chargé aussi de diverses inspections militaires, il fut réélu au Corps législatif par le Sénat conservateur, le 2 mai 1809, créé chevalier de l'Empire le 10 avril 1811, et baron le 26 février 1814. En 1814 et 1815, il commanda le département du Nord; la seconde Restauration lui retira ces fonctions. A quelque temps de là, le maréchal Bourmont le fit appeler et l'accusa de réunir chez lui les mécontents, et d'exciter ses anciens compagnons d'armes contre le gouvernement des Bourbons. « Je vois, Monsieur, répondit Lahure, que vous ne me connaissez pas. Je désire que votre conscience soit aussi calme que la mienne. » Et il refusa le commandement que lui offrait M. de Bourmont. Admis à la retraite comme maréchal-de-camp en 1818, il se retira près de Bouchain où il s'occupa de la culture de la betterave. Après les journées de juillet 1830, il reprit temporairement le commandement du département du Nord, et fut nommé grand-officier de la Légion d'honneur le 29 avril 1833.

LAIDET (JOSEPH-GUILLEUME-FORTUNÉ DE), député de 1827 à 1846, représentant en 1848 et 1849, né à Sisteron (Basses-Alpes) le 6 mars 1780, mort à Sisteron le 28 novembre 1854, enrôlé volontaire en 1802, partit avec son bataillon pour Saint-Domingue, courut des dangers dans cette expédition, revint en France en 1804, et fut nommé capitaine dans l'infanterie légère. En 1812, en Espagne, il devint aide-de-camp du général Dubreton. Sa conduite au siège de Burgos le fit nommer chef de bataillon. Après l'abdication de l'empereur, il se rallia à la Restauration, au point de suivre le roi à Gand en 1815; il refusa toutefois de servir contre la France. Promu lieutenant-colonel en 1816 et colonel du 57^e de ligne en 1823, il sollicita bientôt, comme ami du pouvoir, les suffrages des électeurs des Basses-Alpes : le 17 novembre 1827, le grand collège de ce département le nomma député par 90 voix (159 votants, 190 inscrits). « Il avait savouré, écrit un biographe, toutes les sensations du dévouement royaliste; esprit éminemment mobile, il voulut goûter aux fruits du libéralisme, céda à la tentation, mordit à la grappe, d'une façon peu gourmande d'abord, puis avec un vif appétit, si bien qu'en 1830 il en était au gâteau des 221. » En effet, M. de Laidet vota le plus souvent avec l'opposition constitutionnelle, il

demanda même la suppression des aumôniers des régiments, ce qui le fit tomber en disgrâce. Envoyé à la Martinique, il revint voter, en mars 1830, contre le cabinet Polignac et prit part à l'expédition de Morée : il s'y trouvait lors de la révolution de juillet. Le 28 octobre 1830, il fut réélu député par 120 voix (161 votants, 225 inscrits), après avoir été fait, le 17 septembre, maréchal-de-camp par le nouveau gouvernement, auquel il s'était rallié. Tout dévoué au ministère, dans les premières années du règne de Louis Philippe, il se fit remarquer lors de l'insurrection républicaine du mois de juin 1832, en enlevant les barricades de la rue Saint-Merri à la tête de gardes nationaux et de soldats réunis près de la rue Grenéta. Plus tard, dans une profession de foi en 1848, M. de Laidet expliquait ainsi cet épisode de sa vie politique : « Je reçus l'ordre de me porter en toute hâte dans la rue Saint-Martin. En y arrivant par les boulevards, mon premier soin fut de renvoyer l'artillerie. Vers quatre heures du soir, je me trouvai au coin de la rue Grenéta, à la hauteur de la mairie du 6^e arrondissement, en face des barricades et des autres obstacles que présentait cette rue, de ce point jusqu'à son extrémité, c'est-à-dire jusqu'au quai de Gesvres. Marchant en tête de ma colonne, j'abordai, le premier, les barricades, après avoir, au préalable, ordonné aux soldats qui me suivaient de ne pas tirer un coup de fusil. J'eus le bonheur de terminer sans effusion de sang une lutte inégale, et que le pouvoir avait peut-être trouvée trop courie. Si l'on veut lire les journaux de l'opposition de cette époque, on n'y verra aucun blâme de ma conduite. Le pouvoir, au contraire, fut fort mécontent. » Le mécontentement du pouvoir ne fut pas éternel. Bien que M. de Laidet, successivement réélu député : le 5 juillet 1831, par le 2^e collège des Basses-Alpes (Sisteron) avec 93 voix (122 votants, 172 inscrits), contre 25 à M. Gravier; le 21 juin 1834, par 100 voix (172 votants, 202 inscrits), contre 39 à M. Pascalis; le 4 novembre 1837, par 129 voix (143 votants, 222 inscrits), et le 2 mars 1839, par 119 voix (129 votants), eût parfois voté avec l'opposition dynastique, il obtint en 1839 une mission en Algérie, et reçut à son retour, le 16 novembre 1840, le brevet de lieutenant-général. Le général de Laidet fut questeur de la Chambre des députés de 1839 à 1846, ayant encore vu renouveler son mandat législatif, le 26 décembre 1840, à la suite de sa promotion comme divisionnaire, par 142 voix (145 votants), et le 9 juillet 1842, par 138 voix (144 votants, 230 inscrits). Mais il échoua aux élections du 1^{er} août 1846 et n'obtint que 114 voix contre 172 à l'élu, M. de Laplane. Il avait été admis à la retraite comme général en 1845. Après la révolution de 1848, le général de Laidet, se déclarant républicain, se fit élire, le 23 avril, représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 4, par 22,847 voix (38,425 votants, 45,994 inscrits). « Il y a, observait à ce propos le biographe déjà cité, autant de différence entre ses idées et ses actes de 1814, et ses idées et ses actes de 1830 et de 1848, qu'entre un sacristain et un tambour-major, un eucenseur et une épée. » M. de Laidet fit partie du comité de la guerre, siégea à la gauche modérée, et vota en général avec les représentants qui se réunissaient au Palais National, contre les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, pour l'amendement Grévy, contre l'abolition du remplacement militaire, contre la proposition Kateau, pour le renvoi des accu-

sés du 15 mai devant la Haute-Cour, contre l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, etc. Réélu représentant des Basses-Alpes à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, par 14,564 voix sur 26,587 votants, il reprit sa place à gauche, se prononça contre les demandes en autorisation de poursuites dont les représentants de la Montagne furent l'objet, contre la loi Falloux-Prouven sur l'enseignement, etc., et combattit le gouvernement présidentiel de L.-N. Bonaparte. Aussi fut-il, par décret du 9 janvier 1852, expulsé temporairement de France; mais, dès le 7 août suivant, il fut autorisé à rentrer dans sa ville natale, où il termina ses jours.

L'AIGLE (DE). — Voy. AIGLE (DE L').

LAINCLOT (JOSEPH-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Versailles (Seine-et-Oise) le 12 juin 1760, mort à Paris le 23 juillet 1829, s'occupa, ses études terminées, de littérature dramatique, et fit représenter à Versailles en 1779, puis au Théâtre-Français en 1782, une tragédie, *Agis et Cléopâtre*. Le théâtre de la Nation joua sans succès, en 1792, sa tragédie de *Rienzi*; Laincrot se lança alors dans la politique, fut nommé officier municipal à Paris, et, le 19 septembre 1792, fut élu membre de la Convention par le département de Paris, le 22^e sur 24, par 449 voix sur 739 votants. Il siégea à la Montagne, et dans le procès du roi répondit au 3^e appel nominal : « La mort. » Le 9 septembre 1793, il fut envoyé en mission à Cherbourg et à la Rochelle, annonça, le 13, qu'il venait de faire arrêter Rivière, fournisseur, pour fraudes dans ses livraisons de bougies à la marine, et qu'il venait d'établir un tribunal révolutionnaire à Rochefort. « Nous avons formé ici, écrit-il à la Convention, un tribunal révolutionnaire comme celui de Paris, et nous en avons nommé nous-mêmes (Lequinio l'accompagnait dans cette mission) tous les membres, excepté celui qui doit clore la procédure le guillotiner. Nous avons simplement exposé ce besoin à la Société populaire : « Moi, s'est écrié avec un noble enthousiasme le citoyen Ance, c'est moi qui ambitionne l'honneur de faire tomber la tête des assassins de ma patrie. » Nous l'avons proclamé guillotiner, et nous l'avons invité à venir, en dinant avec nous, prendre ses pouvoirs par écrit. » Le 15 brumaire an II, il annula les assignats à face royale et donna des pensions à des prêtres « déprétriés »; le 4 frimaire, il demanda, pour faire valoir les assignats, qu'on proscrivit de France toute monnaie métallique, les gros sous exceptés; le 6, il annonça un autodafé de livres pieux; il fut envoyé, le 18, en Vendée, puis dans le Finistère, où il installa à Brest Ance, de Rochefort, en qualité de bourreau; en pluviôse, il y fit arrêter Girault, député d'Eure-et-Loir : « La punition d'un traître, dit-il, est l'effroi des méchants. » Il fit part (29 pluviôse) de l'exécution de trois officiers de marine, et rejoignit l'armée de l'Ouest (30 thermidor); de retour à la Convention en fructidor, il donna (8 vendémiaire an III) des détails sur la guerre de Vendée, et blâma les cruautés commises et les actes de Carrier. Membre du comité de sûreté générale (15 brumaire an IV), il fut chargé de rédiger le rapport qui suspendait le club des Jacobins, et annonça, le 22, que les quatre comités militaires de salut public, de sûreté générale et de législation, avaient approuvé ces conclusions, qui furent votées par la Convention. Le 11 nivôse, il présenta un autre rapport sur les jeunes

royalistes qui avaient brisé le buste de Marat au foyer du théâtre Feydeau. Secrétaire de la Convention (16 ventôse), il demanda (7 germinal) l'éloignement de Paris des officiers destitués; puis, compromis dans les insurrections de germinal et de prairial, accusé d'abus de pouvoir dans ses missions dans l'Ouest, il fut décrété d'arrestation le 8 prairial, échappa à la condamnation et bénéficia de l'amnistie générale du 4 brumaire an IV. Ses relations avec Babœuf le firent impliquer, en 1796, dans la conspiration des babouvistes; il fut de nouveau arrêté, et condamné (25 nivôse an V) à trois jours de prison pour avoir insulté le général de brigade Louis Lestrangé; le 10 floréal, l'accusateur public conclut à sa culpabilité dans le complot; le 25, dans sa défense, Laignelot apostropha le directeur Carnot, comme étant l'auteur de tous ses maux; il fut acquitté le 7 prairial an V. Le 7 thermidor an VII, il fut nommé régisseur du droit d'octroi à Versailles, mais il abandonna ses fonctions au 18 brumaire. Il se remit alors à la littérature, refusa toute fonction publique, et publia, en 1806, une nouvelle édition de sa tragédie de *Rienzi* dont certaines allusions lui valurent un ordre d'exil. L'revint à Paris quelques années après, continua à se tenir à l'écart de la politique, et dut à cette attitude d'échapper à la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, et de pouvoir résider à Paris.

LAINIER (NICOLAS-JOSEPH-BAPTISTE), député en 1789, né à Château-Porcien (Ardennes) le 30 novembre 1745, mort le 5 octobre 1808, avocat à Montfort-l'Amaury, fut élu, le 28 mars 1789, par le bailliage de Montfort, député du tiers aux Etats-Généraux. Son rôle parlementaire n'a pas laissé de traces au *Moniteur*.

LAINÉ (ADOLPHE-VENCESLAS), représentant en 1849, né à Nantes (Loire-Inférieure) le 14 mars 1797, mort le 9 juin 1856, étudia le droit et appartint, sous la Restauration, à la magistrature, comme juge au tribunal de Quimper. D'opinions royalistes, il donna sa démission en 1830. Le 13 mai 1849, il fut élu représentant du Finistère à l'Assemblée législative, le 10^e sur 13, par 51,130 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits). M. Lainé siégea à droite, vota régulièrement avec la majorité conservatrice: pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel, resta attaché au parti légitimiste, et rentra dans la vie privée après le coup d'Etat de 1851.

LAINÉ (JOSEPH-LOUIS-JOACHIM, VICOMTE), député en 1808, et de 1815 à 1823, ministre et pair de France, né à Bordeaux (Gironde) le 11 novembre 1767, mort à Paris le 17 décembre 1835, « fils de M. Guillaume Lainé, substitut du procureur du roi de la Monnaie de Bordeaux, et de dame Jeanne Ravel, son épouse », se fit recevoir avocat à Paris en 1789. Partisan des idées nouvelles, mais trop jeune pour jouer un rôle en vue, il alla à Saint-Domingue régler des affaires de famille, et, de retour en France, fut nommé administrateur du district de la Réole (1793); il y rendit de grands services, sauva les papiers de Montesquieu et fit partie du directoire au département de la Gironde en 1796. De 1796 à 1808, il conquit au barreau de Bordeaux une place distinguée, et, rallié au Consulat et à l'Empire, fut élu par le Sénat conservateur le 18 février 1808, député de la Gironde au Corps législatif. Bien que le Corps

législatif dût voter simplement les lois qui lui étaient proposées, M. Lainé réclama le droit de discuter ces votes en comité secret. La majorité lui donna tort, mais au scrutin, quatre-vingts voix se rallièrent à lui. Les journaux relevèrent timidement ce premier acte d'opposition auquel l'Empereur parut indifférent, car il donna peu après à M. Lainé la croix de la Légion d'honneur (1809). Membre, en 1813, de la commission extraordinaire nommée par le Corps législatif pour chercher quels étaient les besoins et les désirs de la nation, il en fut le rapporteur; son rapport déplut à l'empereur qui, à la réception du Corps législatif, le 1^{er} janvier 1814, dit: « M. Lainé est un méchant homme, les autres sont des factieux et je les poursuivrai. » M. Lainé quitta alors le Corps législatif avec éclat et se retira à Bordeaux où il reçut avec le plus grand empressement le duc d'Angoulême (12 mars 1814), qui le nomma préfet provisoire de la Gironde. Rentré à la « Chambre des députés des départements », il en fut nommé président par le roi, parla en faveur du maintien de l'aliénation des biens nationaux, et, à la nouvelle du retour de l'île d'Elbe, adressa de Bordeaux « aux Français » une proclamation « contre le tyran », dans laquelle il les dégageait de leurs anciens serments, et leur conseillait de résister à « l'usurpateur ». Cette proclamation fut sans effet, et son auteur put accompagner, sans être inquiété, la duchesse d'Angoulême en Hollande. Il rentra, à la seconde Restauration, fut membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les accusations portées contre Gaudin et Mollien, et fut élu, le 22 juillet 1815, député du collège du département de la Gironde, par 105 voix (193 votants, 260 inscrits). Président de la Chambre introuvable, il s'efforça de défendre contre les ultras les garanties constitutionnelles, et, dans la discussion de la loi électorale, ayant reçu de M. Forbin des Issards un démenti impertinent, quitta le fauteuil de la présidence en prétextant que son état de santé ne lui permettait pas de diriger d'aussi orageux débats. Il y remonta trois jours après, en donnant lecture d'une lettre du président du conseil des ministres, duc de Richelieu, qui lui ordonnait, au nom du roi, de rester à ce poste. Nommé ministre de l'Intérieur le 7 mai 1816, il inspira l'ordonnance royale du 5 septembre suivant portant dissolution de la Chambre et déclarant qu'aucun article de la Charte ne serait ravivé. Réélu député, le 4 octobre suivant, par 109 voix (197 votants, 262 inscrits), il défendit les secours accordés aux réfugiés espagnols, fit voter (5 février 1817) la nouvelle loi électorale, réorganisa l'Ecole polytechnique et la maison d'éducation de Saint-Denis, créa des établissements de bienfaisance, améliora le régime des prisons et remit son portefeuille à M. Decazes le 29 décembre 1818. Devenu simple député, il soutint (1819) le projet électoral présenté à la Chambre des pairs par le marquis de Barthélemy, fit annuler (6 décembre) l'élection de l'abbé Grégoire pour cause d'indignité, et reçut du duc de Richelieu le cordon bleu et la présidence du conseil royal de l'instruction publique. Le 4 novembre 1820, le 2^e collège électoral de la Gironde (Bordeaux) le renvoya à la Chambre par 173 voix (236 votants, 273 inscrits); il fut nommé ministre d'Etat le 21 décembre suivant, quitta le conseil de l'Instruction publique, cessa de faire partie du cabinet à l'avènement du ministère du 14 décembre 1821, et se prononça contre la guerre d'Espagne et contre l'expulsion de Manuel. Le roi

l'éleva à la dignité de pair le 23 février 1822. Il continua de défendre, à la Chambre haute, les libertés constitutionnelles, s'opposa à l'attribution aux couvents de femmes du droit d'acquiescer (5 février 1825), parla en faveur de la liberté des Grecs (1826) qu'il « souhaita surtout pour adoucir, s'il se peut, à l'égard des gouvernements, le murmure de la conscience du genre humain, » réclama l'application des lois existantes contre les jésuites, et, à la nouvelle des Ordonnances de juillet 1830, s'écria douloureusement : « Les rois s'en vont ! » Il prêta serment au gouvernement nouveau, mais ne parut presque plus au Luxembourg. Retiré dans son domaine de Saucats, près Bordeaux, il s'occupa de travaux littéraires, revint à Paris en 1836, et y mourut d'une lente maladie de poitrine. Louis XVIII disait de lui : « Je n'oserais jamais demander une injustice à mon ministre, tant je sais qu'il a l'âme d'un Spartiate. » Une ordonnance royale du 21 mars 1816 l'avait fait entrer à l'Académie française, et il avait été mis à la retraite, comme ministre, le 23 décembre 1823. Il mourut célibataire et pauvre, après avoir fait bénéficier les indigents de Bordeaux de son traitement de député.

LAINÉ (PIERRE-JEAN-HONORAT, VICOMTE), représentant en 1849, né à Bordeaux (Gironde) le 4 décembre 1796, mort à Saucats (Gironde) le 23 décembre 1875, neveu du vicomte Joseph-Louis-Joachim Lainé (*V. plus haut*) et du célèbre chanteur Étienne Lainé (1762-1822) d'une famille originaire de Saint-Domingue, fixée à Bordeaux depuis plus de 150 ans, entra à l'École navale à seize ans, en sortit comme élève de marine, devint aspirant en 1814, et se signala en 1816 dans l'incendie de Smyrne par sa présence d'esprit et son courage. Enseigné en 1817 et lieutenant de vaisseau en 1821, il fit en cette dernière qualité la campagne des côtes d'Espagne et devint successivement capitaine de frégate (1826) et capitaine de vaisseau (1831). Monté sur la frégate *la Gloire*, il gagna au combat de Saint-Jean-d'Ulloa le grade de contre-amiral auquel il fut élevé le 30 avril 1840. Commandant supérieur de la marine à Alger (1841), préfet maritime de Cherbourg (1842), il commanda, de 1843 à 1846, la station navale du Brésil et de la Plata, et fut promu vice-amiral en 1847. Aux élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, les conservateurs de la Gironde l'éluent, le 3^e sur 13, par 73,444 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits), représentant de ce département. Il siégea dans les rangs de la droite, appuya toutes les mesures répressives contre la presse, le droit de réunion, etc., et fit partie des commissions relatives aux affaires coloniales et maritimes. Après le coup d'Etat, M. Lainé fut nommé membre du conseil d'amirauté. Il rentra alors dans la vie privée, se retira dans son domaine de Laguloup, près de Saucats, et refusa, en 1854, le commandement de l'escadre de la mer Noire que lui offrait son ami, M. Ducos, ministre de la Marine. Grand officier de la Légion d'honneur du 29 décembre 1849. La ville de Bordeaux a donné son nom à l'une de ses places.

LAI PAUD (PAUL NOLLET, COMTE DE), député en 1789, né au château du Mas-de-Bot, commune de Blond (Haute-Vienne) le 5 septembre 1734, mort à une date inconnue, servit dans les armées du roi. Capitaine de cavalerie, grand sénéchal d'épée, le comte de Laipaud fut élu, le 21 mars 1789, député de la noblesse

aux Etats-Généraux par la sénéchaussée de la Basse-Marche. Il y apporta les sentiments de majorité de son ordre, refusa de se réunir au tiers et fit la déclaration suivante : « Je sous-signé, député de la noblesse de la sénéchaussée de la Basse-Marche, déclare que mon cahier m'impose impérativement de ne voter que par ordre; j'ay exposé à mes cométans les circonstances qui pourraient exiger d'autres pouvoirs; je ne peut donc avoir une voix délibérative, ny ne prendre aucune part a ce qui sera décidé qu'après les avoir reçus, étant comptable de ma conduite envers la noblesse qui m'a fait l'honneur de me confier ses intérêts. Je demande acte de la présente déclaration. »

« A Versailles, le 27^e juin 1789,

« LE COMTE DE LAI PAUD,
député de la Basse-Marche. »

Ou perd sa trace après la session.

LAI R-LAMOTTE (RENÉ-AUGUSTIN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mayenne (Mayenne) le 1^{er} avril 1763, mort à Mayenne le 11 octobre 1803, était juge au tribunal civil du département, lorsqu'il fut élu (25 germinal an VII), député de la Mayenne au Conseil des Cinq-Cents. Son adhésion au coup d'Etat de brumaire le fit nommer, le 9 floréal an VIII, juge au tribunal d'appel d'Angers.

LAI SANT (CHARLES-ANGE), député de 1876 à 1889, né à La Basse-Indre (Loire-Inférieure) le 1^{er} novembre 1841, fut élève de l'École polytechnique de 1861 à 1863, et en sortit officier du génie. Capitaine lors de la guerre franco-allemande, il fut chargé, pendant le siège de Paris, des travaux du génie au fort d'Issy, et reçut, le 18 janvier 1871, la croix de la Légion d'honneur. Elu, le 8 octobre suivant, conseiller général républicain de la Loire-Inférieure, il fut envoyé en garnison en Corse et en Algérie, ce qui ne l'empêcha point d'assister aux sessions du conseil général et d'y prendre (1873 et 1874) une attitude hostile à l'administration. Afin de se consacrer plus librement à la politique militaire, le capitaine Laisant donna sa démission en 1875, puis se présenta, le 20 février suivant, comme candidat républicain, aux élections législatives dans la 1^{re} circonscription de Nantes : il fut élu député par 8,720 voix (14,660 votants, 21,746 inscrits), contre 5,870 à M. Polo, constitutionnel. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine en même temps qu'à celui de l'extrême gauche, avec lequel il se prononça pour l'amnistie plénière. Après l'acte du 16 mai 1877, il fut des 363. Il avait déposé pour la première fois, en juin 1876, la fameuse proposition tendant à la réduction du service militaire à trois ans et à la suppression du volontariat; cette proposition conquit dans toute la France, et particulièrement dans les casernes, une rapide popularité; plusieurs fois reproduite par son auteur, elle devait être bien souvent repoussée par la majorité parlementaire, avant de triompher, non sans avoir subi d'importantes modifications de détail : M. Laisant la renouela notamment sans succès en mars 1877, puis en 1878, après avoir obtenu sa réélection comme député, le 14 octobre 1877, par 9,692 voix (14,987 votants, 21,266 inscrits), contre 5,162 à M. de Cornulier-Lucinière, monarchiste, candidat officiel. Reprenant sa place à l'extrême gauche, le député de Nantes se prononça à nouveau pour l'amnistie plénière, vota en faveur de l'article 7, de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la liberté de réunion et d'asso-